

“ vocation ; et il n'a dû compter sur la totalite de l'hono-
 “ raire qu'autant que l'affaire aurait été conduite à fin.
 “ C'était à lui à stipuler que la totalité du salaire lui serait
 “ acquise par le seul fait de son immixtion. De quoi
 “ d'ailleurs pourrait-il se plaindre, puisqu'on l'indemnise
 “ proportionnellement de son travail et de son temps (N^o
 “ 652) ?”

Du mandat au cautionnement, la transition est toute naturelle ; n'y a-t-il pas en effet toujours quelque chose du mandat dans le cautionnement ? C'est aussi une des premières remarques de l'auteur, qui suivant sa coutume, ouvre encore ce sujet par une excellente exposition. Le titre du cautionnement vient d'être tout récemment l'objet d'études et de travaux, bien justifiés sans doute par son importance scientifique et pratique. Après la monographie si estimable de M. Ponsot, voici le commentaire de M. Trolong ; c'est assez dire que nulle matière n'aura été désormais plus sérieusement approfondie. Quelles obligations peuvent être cautionnées ? Quelles personnes peuvent consentir un cautionnement ? Vastes questions, qui se présentent tout d'abord et qui en enferment beaucoup d'autres et des plus délicates. L'auteur les a traitées avec sa supériorité habituelle, avec cette puissance de dialectique et cette expérience accomplie qui ont acquis partout à ses opinions une si imposante autorité. Nous avons remarqué particulièrement sa dissertation sur le senatus-consulte Velléien, qui prononçait, comme on sait, une incapacité célèbre en matière de cautionnement. La femme capable d'ailleurs de s'obliger principalement pour elle-même, de donner, de payer même la dette d'un tiers, était néanmoins déclarée par ce sénatus-consulte, incapable de s'obliger pour autrui et de consentir un cautionnement. Presque tous les auteurs ont expliqué cette différence, soit par la nature particulière de ce contrat, par le danger des illusions qu'il fait naître, soit aussi par la faiblesse et l'imprévoyance des femmes. Le cautionnement n'entraîne aucune aliénation actuelle ; il ne se présente que comme un engagement éloi-